

POUVOIR POUR ASSEMBLEE

C0492/00370

Je soussigné (e)

Demeurant à :

Copropriétaire des lots :

Représentant tantièmes sur 13493

dans l'immeuble sis à : 82/96 ROUTE DE LONGPONT
91700STE GENEVIEVE DES BOIS

Constitue pour mandataire :.....

Demeurant à :.....

Ou à son défaut :.....

Demeurant à :.....

A qui je donne tous pouvoirs pour me représenter à l'Assemblée Générale convoquée pour le
Mercredi 03 Décembre 2025 à 19:00

qui siègera à

**SALLE DU CANAL
5 ALLEE BENJAMIN MOLOISE
91700 SAINTE GENEVIEVE DES BOIS**

dont l'ordre du jour est joint au présent pouvoir.

Et en conséquence, pour assister à l'assemblée, signer les feuilles de présence et toutes autres pièces, prendre part à toutes délibérations, émettre tous votes, et généralement faire tout ce qui sera utile et nécessaire.

Le présent pouvoir conservera tous ses effets pour toutes assemblées successivement réunies et à l'effet de délibérer sur les mêmes questions en cas de remise pour défaut du quorum ou toute autre cause.

Fait à :.....

Le :.....

Signature du Mandataire¹

Signature du Mandant²

Nota :

- Article 22 de la loi du 31 décembre 1985

Tout copropriétaire peut déléguer son droit de vote à un mandataire, que ce dernier soit ou non membre du syndicat. Chaque mandataire ne peut recevoir plus de trois délégations de vote. Un mandataire peut recevoir plus de trois délégations de vote si le total des voix dont il dispose lui-même et de celles de ses mandants n'excède pas 10% des voix du syndicat. Le mandataire peut, en outre, recevoir plus de trois délégations de vote, s'il participe à l'assemblée générale d'un syndicat principal et si tous ses mandants appartiennent à un même syndicat secondaire.

- Il est rappelé que le syndic ne peut représenter un copropriétaire.

¹Faire précéder la signature de la mention manuscrite « Bon pour acceptation du pouvoir ci-dessus ».

²Faire précéder la signature de la mention manuscrite « Lu et approuvé » et « Bon pour pouvoir ».